



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## épidémies

Question écrite n° 3236

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les risques épidémiques. La France n'est pas à l'abri de crises sanitaires de grande ampleur. Une réflexion doit être engagée par les pouvoirs publics. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) vient de rendre un rapport sur les risques épidémiques qui demeurent un problème majeur de santé publique à l'échelon de la planète. Les maladies infectieuses sont causées par des agents appartenant à des groupes très différents pour lesquels les épidémiologies, les maladies induites et les moyens de lutte sont complètement différents. Longtemps, les maladies infectieuses comme la peste, la syphilis, le choléra, ou encore la tuberculose ont représenté la première cause de mortalité. L'apparition du sida et l'épidémie d'hépatite C considérable que nous connaissons ont conduit à une prise de conscience du risque épidémique. Six groupes de maladies représentent, à elles seules, 90 % des décès par infection dans le monde, soit plus de 12 millions de personnes décédant de maladies respiratoires aiguës bactériennes, comme les pneumocoques, et virales comme la grippe, du sida, de maladies diarrhéiques comme le choléra ou la fièvre typhoïde, de la tuberculose, du paludisme et de la rougeole alors qu'il existe un vaccin qui pourrait prévenir cette mortalité. La lutte contre le risque épidémique doit impliquer l'ensemble de la société. Le rapport susmentionné propose que les activités des médecins libéraux au service de la santé publique doivent être reconnues et intégrées dans les conventions conclues avec les organismes d'assurance maladie. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette recommandation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3236

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5253

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)